



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Accidents médicaux

Question au Gouvernement n° 1479

### Texte de la question

#### ACCIDENTS MÉDICAUX

**Mme la présidente** . La parole est à M. Daniel Grenon.

**M. Daniel Grenon** . Madame la ministre de la santé, les accidents médicaux en France atteignent aujourd'hui une ampleur particulièrement préoccupante. Le professeur Marc Tadié, dans son ouvrage *Le Scandale des accidents médicaux*, évoque près de 30 000 décès par an, une estimation relayée par plusieurs analyses, notamment dans Le Nouvel Obs.

Dans le même temps, seuls 4 630 événements indésirables graves ont été officiellement déclarés en 2024. Ce décalage révèle une sous-déclaration massive et persistante.

Dès 2018, la Haute Autorité de santé formulait pourtant des recommandations claires : développer une culture de sécurité, améliorer la déclaration des événements indésirables et généraliser les retours d'expérience.

Or le rapport publié en 2024 est sans appel : aucune de ces mesures structurantes n'a été appliquée. Les causes sont connues : dégradation des conditions de travail, pénurie de personnel, pression de la tarification à l'activité, dilution des responsabilités et persistance d'une culture du silence.

Pourtant, des solutions existent. Dans certaines disciplines, comme l'anesthésie, les check-lists ont permis de réduire les risques. Dans d'autres domaines, comme la sécurité routière, une politique publique volontariste a permis de sauver des milliers de vies.

Mes questions sont simples : pourquoi les recommandations de la Haute Autorité de santé n'ont-elles pas été appliquées ? Quand le gouvernement mettra-t-il fin à la sous-déclaration et instaurera-t-il une véritable culture de la transparence ? Enfin, envisagez-vous une action forte, à la hauteur de cet enjeu majeur, notamment par la création d'une commission d'enquête parlementaire ?

**Mme la présidente** . La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

**Mme Stéphanie Rist**, *ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées* . Le rapport de la Cour des comptes publié aujourd'hui montre que 160 000 à 375 000 événements indésirables graves surviennent chaque année dans les établissements de santé – moins de 7 200 ont été déclarés en 2024. Il faut toutefois mettre ces chiffres en perspective, au regard des plus de 50 millions d'actes réalisés chaque année dans nos établissements de santé publics ou privés, dont je salue encore une fois les soignants. Cependant, chaque événement indésirable grave est un drame et j'ai aussi une pensée pour les personnes qui en sont victimes.

Le sujet de la non-déclaration dans le domaine des accidents en santé est, je le crois profondément, d'ordre culturel : les professionnels de santé, à commencer par les médecins, considèrent en effet que l'erreur est une faute, alors qu'il y a des erreurs qui ne sont pas des fautes. Il faut parvenir à transformer cette culture pour faire de l'erreur une composante d'une expérience collective qui permet d'apprendre. Une telle culture existe, par exemple, dans l'aviation, d'où découlent plus de formation continue et une conception bénéfique de l'erreur.

Nous agissons déjà depuis longtemps dans le domaine des accidents en santé : avec les professionnels, à travers les revues de morbidité et de mortalité ; par le truchement de la Haute Autorité de santé, dont je n'ai pas à rappeler l'indépendance, qui établit la certification des établissements de santé. Je pense aussi à la certification périodique dans le cadre de la formation continue des professionnels de santé. L'Académie de médecine, pour sa part, travaille sur l'analyse des actes de chirurgie, ce qui permettra de fournir l'ensemble de ces données aux établissements pour leur permettre d'agir dans ce domaine.

Il faut aller encore plus loin : passer d'un système qui ignore les erreurs à un système qui les exploite massivement, ce qui suppose plus de données disponibles, mais aussi plus de mobilisation des sociétés savantes, davantage de contrôle de la HAS et des ARS pour améliorer ces chiffres.

**Mme la présidente** . La parole est à M. Daniel Grenon.

**M. Daniel Grenon** . Je répliquerai à votre réponse par écrit.

### Données clés

**Auteur** : [M. Daniel Grenon](#)

**Circonscription** : Yonne (1<sup>re</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 1479

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

**Ministère attributaire** : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 29 avril 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 avril 2026